

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GENERALE
E/CN.4/397
3 avril 1950
FRANCAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Sixième session

Point 4 a)

PROJET DE PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS DE L'HOMME

Royaume-Uni: amendement au texte de l'article 9 proposé par les représentants de l'Australie, du Danemark, de la France, du Liban et du Royaume-Uni

(Ce texte figure à l'Annexe II, page 32, du Rapport de la cinquième session de la Commission des droits de l'homme (E/1371))

Paragraphe premier

Alinéa a): supprimer les mots "ou une mesure de sûreté privative de liberté;".
